

REGLEMENT DU CONCOURS

AkzoNobel Paints Belgium S.A. – Levis

Colores del Mundo – Gagnez un voyage en Toscane pour deux personnes

ARTICLE 1

AkzoNobel Paints Belgium S.A., établie à 1800 Vilvoorde, G. Levisstraat, 2, organise un concours avec obligation d'achat, qui débute le 1 mai 2010 et se termine le 30 juin 2010.

Ce concours se déroule uniquement sur le territoire belge et du Grand Duché de Luxembourg.

ARTICLE 2

La participation à ce concours est ouverte à toute personne ayant atteint l'âge de 18 ans et domiciliée en Belgique, à l'exclusion des membres du personnel de la AkzoNobel Paints Belgium S.A. et de Eurest ainsi que toute personne qui aurait collaboré à l'élaboration du présent concours.

Les membres de la famille au premier degré, des personnes visées à l'alinéa précédent, ainsi que les personnes vivant sous le même toit de ces dernières sont également exclus du droit de participation au présent concours.

ARTICLE 3

Pour pouvoir participer, le participant doit répondre à la question principale ainsi qu'à la question subsidiaire, c.-à-d.:

Question principale :

D'où provient le nom de 'Monaco'?

Question subsidiaire :

Le lundi 17 mai 2010, Bart, notre chef à demeure, mettra le plat "saltimbocca di vitello" au menu de la cantine de Levis. Combien de personnes demanderont ce jour-là ce plat typiquement toscan ?

Le participant doit répondre aux deux questions et renvoyer le formulaire du concours entièrement complété en y joignant le ticket de caisse d'au minimum €150 des produits de Colores del Mundo, avant le 15 juillet 2010 (le cachet de la Poste faisant foi), à l'adresse suivante :

AkzoNobel Paints Belgium
A l'attention de Christel Smets
G. Levisstraat 2
1800 Vilvoorde

Une seule participation par personne et par adresse e-mail est admise. Si un participant remplit et envoie plusieurs bulletins de participation, ceci entraîne la disqualification.

Après avoir répondu aux questions et renvoyé le bulletin de participation, chaque participant recevra un message de confirmation de sa participation au concours. L'identification du participant se fait sur base de l'adresse e-mail. Les adresses e-mail erronées ou incomplètes seront considérées comme étant non valables.

AkzoNobel Paints Belgium S.A. ne pourra pas être rendue responsable en cas de défaillances du système de participation online. AkzoNobel Paints Belgium S.A. décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques (hardware), de défaillances du logiciel, ou en cas de perte ou de l'indisponibilité de connexion qui pourraient influencer de manière négative la participation ou des défaillances techniques qui pourraient endommager l'ordinateur du participant ou d'une autre personne suite à la participation à ce concours.

ARTICLE 4

AkzoNobel Paints Belgium S.A. ne pourra être rendue responsable au cas où certaines modalités de ce concours devraient être modifiées.

ARTICLE 5

Uniquement la participation par le formulaire de concours online où dans le rayon est valable.

ARTICLE 6

Le prix de ce concours sera :

Un voyage en Toscane pour deux personnes

- Vols aller et retour pour 2 personnes
- 2 nuitées petit-déjeuner compris dans un hôtel quatre étoiles de Florence :
L'Orologio
Piazza Santa Maria Novella 24
50123 Firenze
www.hotelorologioflorence.com
- €250 d'argent de poche

Ce prix ne pourra être cédé, ni échangé, ni converti en liquides.

Le gagnant a un délai de 12 mois à partir de la clôture du concours pour obtenir son prix. Passé ce délai, il n'a plus droit à son prix.

ARTICLE 7

Les gagnants sont les personnes qui donnent une réponse exacte à la question principale et dont la réponse à la question subsidiaire est exacte ou s'y rapproche le plus. Quant à la question subsidiaire, la réponse supérieure à la réponse exacte prime sur une réponse inférieure à la réponse exacte. En cas d'ex aequo, un tirage au sort déterminera le gagnant.

Les gagnants seront informés personnellement à leur adresse e-mail transmise à la suite de leur inscription et ils recevront leur prix à l'adresse postale indiquée lors de l'inscription.

ARTICLE 8

Il n'y aura aucun contact ni par téléphone ni par correspondance au sujet de ce concours, ni pendant, ni après la clôture du présent concours.

ARTICLE 9

Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier le concours ou son déroulement si des circonstances imprévisibles ou indépendantes de leur volonté le justifieraient. Ils ne peuvent être rendus responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le concours devrait être interrompu, reporté ou annulé.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement le participant soupçonné de fraude.

Des fautes d'impression, typographiques ou autres ne pourront être invoquées aux fins de réclamer une indemnisation ou quelque obligation que ce soit de la part des organisateurs.

ARTICLE 10

AkzoNobel Paints Belgium S.A. se réserve le droit de remettre les prix personnellement aux gagnants, de mentionner leur nom et de faire usage, à des fins promotionnelles, des photos prises lors de la remise des prix.

ARTICLE 11

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement sans aucune réserve.

Aucune contestation ne sera acceptée concernant la formulation des questions ni des réponses aux questions posées.

ARTICLE 12

Suite à la participation à ce concours, il est expressément consenti au traitement de toutes les données communiquées sur le formulaire du concours à la AkzoNobel Paints Belgium S.A., ceci aux fins d'assurer le bon déroulement de cette action. AkzoNobel Paints Belgium S.A.

respectera la vie privée des participants conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée et le traitement des données de caractère personnel. Les participants ont la possibilité de consulter, corriger ou modifier les données communiquées. Pour ce faire une simple demande par écrit à l'adresse précitée de la AkzoNobel Paints Belgium S.A. suffit.
